



Collège SAINT-HUBERT
asbl

PROJET D'ETABLISSEMENT

approuvé par le Conseil de participation
du 21 janvier 2008

amendé et approuvé par le Conseil de participation
du fondamental le 15 septembre 2008

amendements approuvés par le Conseil de participation du
secondaire le 25 septembre 2008

Dans le cadre du décret « Missions » du 24 juillet 1997 et conformément aux objectifs exprimés dans le projet éducatif du Collège Saint-Hubert, le projet d'établissement exprime la volonté de réaliser quelques actions considérées comme prioritaires durant les trois prochaines années.

En choisissant ces priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre action.

Pour une école qui contribue à plus de justice.

- **Réduire les distances et œuvrer pour plus de solidarité.**

Dans toute société, et par conséquent à l'école, tout doit être fait pour éviter que certains groupes soient marginalisés, méprisés, voire exclus.

Le Collège Saint-Hubert contribuera à plus de justice s'il coopère aux initiatives propres à supprimer les distances, sinon les « castes » :

- entre élèves et entre parents au sein des différents groupes auxquels ils appartiennent,
- entre les écoles fondamentale et primaire,
- entre l'école primaire et le secondaire,
- entre les établissements scolaires de la région bruxelloise,
- entre tous les acteurs de l'école : élèves, parents, enseignants, éducateurs, personnel administratif, personnel d'entretien.

Dans cet esprit, le Collège devrait veiller à pratiquer la transparence en ce qui concerne son organisation et son financement. Elle devrait résolument se rendre accessible aux familles modestes et aux jeunes issus de l'immigration. Une collaboration avec d'autres écoles bruxelloises pourrait constituer une première étape intéressante.

- **Une évaluation globale, cohérente et collégiale**

Tel que défini dans le règlement des études, qui fait partie intégrante de ce projet d'établissement, le processus d'apprentissage de l'élève est régulièrement évalué par chaque professeur individuellement et par l'ensemble des professeurs d'une classe.

L'évaluation a deux fonctions¹ :

- *la fonction de «conseil» vise à informer l'élève et ses parents de la manière dont il maîtrise les apprentissages et les compétences. L'élève peut ainsi prendre conscience d'éventuelles lacunes et recevoir des conseils d'amélioration. La fonction de «conseil» est partie intégrante de la formation. L'erreur peut être source d'apprentissage. Dans la mesure où elle est surmontée, elle ne pénalise pas l'élève dans l'évaluation finale de son apprentissage.*
- *la fonction de certification s'exerce au terme de différentes phases d'apprentissage et d'éventuelles remédiations. L'élève y est confronté à des épreuves ou évaluations dont les résultats sont transcrits dans le bulletin et interviennent dans la décision finale de réussite.*

Le sens et le but de l'évaluation par le professeur sont d'ouvrir un espace de dialogue avec l'élève et ses parents pour que l'élève prenne conscience de sa situation, devienne capable d'atteindre les compétences requises et progresse dans son cursus scolaire.

Un travail méthodique et régulier s'avère la meilleure façon d'atteindre, en dix mois, les objectifs fixés dans chaque branche. Dans cette optique, la décision certificative est prise en juin. Il n'y a pas d'examen de passage, ce qui n'exclut pas la possibilité de présenter certains travaux, de devoir s'orienter, se réorienter ou redoubler là où les dispositions réglementaires le permettent.

- **L'insertion des handicapés.**

Le Collège Saint-Hubert contribuera à plus de justice en déclarant clairement sa volonté d'accueillir et d'intégrer des jeunes qui ont un handicap physique ou sensoriel.

¹ Extraits du règlement des études

- **Le problème des cours particuliers payants.**

Aujourd'hui, au collège, directions, enseignants et parents perpétuent par consentement tacite, par tradition ou par facilité, cette forme dénaturée de pédagogie de «soutien» qu'est le système des cours particuliers payants. L'iniquité d'un système basé sur l'argent est évidente. D'autre part, l'aide aux élèves en difficulté scolaire fait partie intégrante du rôle de l'école et du métier d'enseignant. La première remédiation doit avoir lieu dans le cadre du cours, à l'intérieur de celui-ci. L'école doit aussi encourager la solidarité entre élèves et, en particulier, le rattrapage des plus faibles par les plus forts, des cadets par les aînés.

Dans le fondamental, des enseignants déchargés de classe s'occupent des enfants en difficulté et favorisent le travail par demi-groupes.

Au secondaire, dans les deux premiers degrés, des activités de soutien et de remédiation, des journées «méthode», sont organisées et méritent d'être encore développées dans les limites des moyens qui nous sont donnés.

La diminution de subsides ne peut être évoquée pour justifier l'existence de cours particuliers payants. Le Collège Saint-Hubert contribuera à plus de justice en renonçant à cette pratique dans ses murs et en la décourageant en dehors. Seule exception (qui devrait être contrôlée) : la remise à flot lors d'une absence de longue durée et d'un changement de type d'enseignement.

Pour une école ouverte sur la vie.

- **L'intégration des technologies de l'information et de la communication.**

Dans les sociétés modernes, les nouvelles technologies sont présentes dans les différentes activités humaines. Elles jouent un rôle important dans la socialisation des individus. Le Collège Saint-Hubert sera une école ouverte sur la vie si son projet est d'intégrer ces technologies dans les pratiques pédagogiques afin que les élèves soient davantage acteurs de leur apprentissage et constructeurs de leur savoir.

- **Le décloisonnement des disciplines, l'acquisition des connaissances et des compétences.**

Dans le fondamental

Il ne s'agit pas d'accumuler des connaissances pour elles-mêmes mais d'acquérir des compétences, des savoir-faire, des savoir-réfléchir qui permettront aux jeunes d'intervenir de manière constructive dans un monde complexe. Il faut certes que les enfants continuent à assimiler un large bagage de connaissances mais celles-ci n'auront de sens que si elles sont mobilisables hors du contexte scolaire.

Au secondaire

Une école est ouverte sur la vie quand les professeurs refusent de s'emmurer dans leurs spécialisations et prennent des initiatives de coopération interdisciplinaire. Des initiatives de travail en équipes interdisciplinaires voient le jour au Collège Saint-Hubert. Elles doivent être encouragées et surtout être multipliées.

Si dans notre collège, **les connaissances** des élèves sont primordiales, connaissances acquises par l'étude au cours et à domicile, l'effort et la pratique quotidienne, il n'en est pas moins indispensable que le Collège Saint-Hubert vise aussi **l'acquisition des compétences**.

*Plus que jamais, la question est vive : de quoi les jeunes auront-ils besoin pour affronter le siècle qui s'annonce ? De savoirs, sans doute. Mais de savoirs **vivants**, mobilisables dans la vie et au travail et hors travail, susceptibles d'être transférés, transposés, adaptés aux circonstances, partagés, bricolés. L'idée de compétence n'affirme rien d'autre que le souci de faire des savoirs scolaires des **outils** pour penser et pour agir, au travail et hors travail. De façon terre à terre aussi bien que métaphysique. Pour s'orienter dans le métro comme dans la vie. Pour construire sa maison, comme des institutions. Pour négocier des contrats, mais aussi la paix.²*

Philippe PERRENOUD

- **L'apprentissage des langues**

Au fondamental : l'éveil aux langues

Un projet d'éveil aux langues a été proposé dès l'école maternelle. Il s'agit ici de proposer de manière ludique des activités qui intègrent des mots d'autres langues. Se dire bonjour dans la langue de l'autre (quelle que soit cette langue), chanter, compter, fêter un anniversaire, ... Il est nécessaire de ne pas cloisonner le cours de langue et surtout de ne pas en faire la spécialité des professeurs de néerlandais.

Chaque titulaire de classe peut intégrer dans une activité ou l'autre quelques mots d'une langue (autre que le français) parlée par un de ses élèves

² Extrait de l'intervention de Philippe Perrenoud au colloque de l'Association des cadres scolaires du Québec, en 1999, sur le thème « Former des élèves compétents : la pédagogie à la croisée des chemins »

Au secondaire : l'immersion linguistique

Le terme « immersion » est un raccourci. Le nom officiel est « EMILE », ce qui signifie : « Enseignement d'une Matière par Intégration d'une Langue Etrangère ».

Il s'agit donc bien de dispenser des cours inscrits dans le cursus normal de l'élève, non pas dans la langue d'enseignement à savoir le français, mais dans la langue-cible, c'est-à-dire, l'anglais, en ce qui concerne notre collège. Compte tenu des lois linguistiques en vigueur dans notre pays, l'immersion en anglais (langue II à Bruxelles) ne peut commencer qu'en troisième année du secondaire.

Une école ouverte sur la vie ne peut ignorer l'importance accrue des langues, en particulier de l'anglais, dans nos sociétés. Voici déjà une bonne raison de proposer des cours en « immersion linguistique », en anglais. D'autres raisons peuvent être invoquées pour expliquer la démarche du Collège Saint-Hubert:

- L'immersion est un moyen efficace d'améliorer le niveau de maîtrise d'une langue étrangère.
- Dès les premières années dans les études supérieures, les étudiants sont souvent mis en situation « d'immersion » pour l'un ou l'autre cours, soit à travers un manuel ou un syllabus rédigé en anglais, soit parce que le cours lui-même est donné en anglais. Il s'agit donc aussi de les former progressivement à faire face à ce type de situations, presque tous les élèves du collège poursuivant des études supérieures.
- Il n'y a aucune raison pour que cette forme d'apprentissage soit réservée à un public favorisé. Les stages et les échanges linguistiques existent depuis de nombreuses années. Ils sont encore réservés à un public économiquement, culturellement et socialement favorisé.
- Au-delà de l'apport linguistique, les qualités intellectuelles et de caractère développées par l'immersion constituent un apprentissage

pour la vie : la persévérance, l'attention et aussi la curiosité et le respect porté à l'autre. *S'imprégner de la langue de l'autre, c'est s'imprégner de sa culture, de son histoire, de son mode de vie et de pensée. Ce n'est donc pas une démarche purement utilitaire mais aussi humaniste.*

Pour respecter l'esprit de son projet d'établissement, le collège doit éviter deux pièges :

- L'immersion n'implique pas de sacrifier une discipline au profit de l'apprentissage d'une langue mais bien d'intégrer les deux axes, avec tous les bénéfices que l'interdisciplinarité permet.
- L'immersion ne doit pas être une forme d'élitisme³.

- **Le « fil vert »**

Ce projet est appelé « fil vert » par référence au « fil rouge » conducteur ; il est vert parce que c'est une couleur symbole de la nature et de l'environnement, mais le bleu du ciel ou le bleu de la mer auraient aussi convenu.

Il s'agit d'une volonté de fédérer et de développer toutes les actions qui visent à conscientiser notre communauté scolaire à la nécessité de préserver notre environnement, et à agir pour que notre espace de vie, immédiat mais aussi plus lointain, soit sauvegardé.

Différents thèmes seront abordés au cours de l'année, dans les classes, par degré et pour toute l'école sur base de ce projet que nous souhaitons porteur, y compris par l'implication des parents.

Le collège veille à la qualité du temps de midi en proposant des lieux de détente, de vie en groupes,...

³ Pour en savoir plus sur l'immersion (les questions, sa mise en œuvre,...), on peut consulter, sur le site www.segec.be, le « Digest » préparé par le groupe d'accompagnement de l'immersion linguistique - FESEC novembre 2004

**Pour une école qui permette l'expression
et l'éducation à la liberté.**

Notre collège doit être, au regard des enfants et des jeunes, éducatif et témoin de liberté, d'une liberté qui ne se confond pas avec la recherche individualiste de libérations superficielles mais qui comporte une dimension communautaire.

Une école est ouverte à la liberté lorsqu'elle sait concevoir son « règlement d'ordre intérieur » de telle manière que les élèves y reconnaissent, non plus un recueil de défenses, mais l'expression des relations au sein d'une communauté. C'est une école qui fait respecter la civilité, la discipline et la propreté.

C'est dans cet esprit qu'a été rédigé le règlement d'ordre intérieur du collège Saint-Hubert, qui fait partie intégrante de son projet d'établissement.

Notre école n'est pas seulement un lieu où s'acquièrent des savoirs, elle est aussi un lieu où se poursuit l'éducation à la vie sociale. Ceci implique de la part de tous une attitude d'attention, d'écoute et de respect.

*En particulier, il est interdit d'introduire ou de consommer de **l'alcool ainsi que toute autre drogue** dans le cadre scolaire, y compris pendant les voyages scolaires. Ceux qui ne respecteraient pas cette « **tolérance zéro** » s'exposeraient à une exclusion définitive⁴.*

⁴ Extrait du règlement d'ordre intérieur

**Pour une école qui permette aux jeunes
de donner un sens à leur vie.**

Le Collège Saint-Hubert ne s'est jamais résigné à n'être qu'un lieu de distribution ou de consommation de savoirs. Nous savons qu'il ne suffit pas de réussir dans la vie pour réussir sa vie.

Les activités caritatives et de conscientisation aux problèmes sociaux, l'animation pastorale, les réalisations artistiques ou le théâtre, les retraites et l'opération « carrières » au troisième degré du secondaire, les voyages : toutes ces activités, organisées depuis plusieurs années, doivent être maintenues et reconnues comme autant d'occasions d'engagement, de rencontre et de recherche de sens à l'aventure humaine.

Tout en respectant les convictions de chacun, il est également exigé de la part de chaque élève et de ses parents une loyauté envers l'éthique de l'établissement fondée sur la religion catholique, telle que définie par le projet éducatif et ce projet d'établissement. L'adhésion à une autre religion ou à tout autre courant philosophique doit rester compatible avec le caractère chrétien de l'établissement.

L'adjectif « catholique » n'est pas une simple étiquette extérieure, il possède une signification, un contenu spécifique et original. Il ne faudrait pas qu'échappe aux parents, aux élèves et aux enseignants la véritable identité de votre école, l'intime connexion entre la proposition éducative et les valeurs évangéliques qui la dynamisent !

Et pourtant, toutes les écoles catholiques, la nôtre y compris, sont marquées par le pluralisme. Autrefois, l'unité de foi assurait l'unité du projet. Aujourd'hui, le

fait pour une école de s'appeler « catholique » ou « chrétienne » ne suffit plus à faire un projet commun, puisque les élèves, les parents et les enseignants ne sont plus tous chrétiens. Le projet d'une école catholique, s'il veut continuer à exister, doit désormais être porté par des acteurs de convictions très différentes, voire parfois opposées. Est-ce possible ?

Une bonne réponse est donnée par le philosophe André Comte-Sponville, dans son ouvrage : « L'esprit de l'athéisme » ! André Comte-Sponville se définit en effet comme un athée mais un « athée fidèle », qui revendique son héritage culturel et qui se reconnaît dans une certaine histoire, une certaine tradition, et spécialement dans ces valeurs judéo-chrétiennes (ou gréco-judéo-chrétiennes) qui sont les nôtres.

Quand on lui pose la question : Que reste-t-il de l'Occident chrétien quand il n'est plus chrétien ? , l'auteur répond : « *Si ce qu'il reste n'est plus une foi commune (puisqu'elle a cessé, de fait, d'être commune : un Français sur deux, aujourd'hui, est athée, agnostique ou sans religion, un sur quatorze est musulman, etc.), ce peut être une fidélité commune, c'est-à-dire un attachement partagé à ces valeurs que nous avons reçues, ce qui suppose ou entraîne, pour chacun d'entre nous, la volonté de les transmettre.* »

Comment y arriver ?

Une piste ?

Que le Collège Saint-Hubert soit un lieu de questionnement et de témoignage, dans le respect du cheminement de chacun. Un espace où les questions de sens sont posées. *Quel est mon projet de vie ? Quel est le sens de la vie, de ma vie ? Et à travers ces questions personnelles, quel est le sens de l'aventure humaine ?* Un lieu où chacun est respecté et encouragé à témoigner de sa vérité, dans le respect de la vérité des autres pour que tous se sentent à l'aise dans une communauté qui veut construire une société plus fraternelle.